

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet		Date d'inspection Le 26 novembre 2025
Nom de l'établissement Club ABC		Numéro de permis 2015400
Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2		Numéro de téléphone (506) 857-8999
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme
		Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- Accès à l'établissement agréé
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur
- Les médicaments
- Les dossiers des enfants

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé, l'après-midi des enfants joué au « Wii » et peinturé sur des toiles. Une nouvelle grande table de Pingpong a été ajoutée et il y a un grand sapin de Noël décoré par les enfants.

Il y a une cinquantaine de photos collées sur le mur. Ces photos sont des activités que les enfants ont faites depuis les derniers mois.

La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 novembre 2025

Date

original signé par
Olivier Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"